

Travaux de la Chambre

l'étude d'un projet de loi découlant du dernier budget, et qui concerne la réduction des taux d'intérêt pour les fermiers. Cela demeure toujours l'ordre du jour, en attendant que nous puissions obtenir le consentement des partis d'en face au sujet de la proposition que je leur ai faite, savoir d'entamer demain l'étude du projet de loi spécial visant au retour au travail des débardeurs sur la Côte-Ouest. J'ai donc remis une copie du projet de loi aux deux leaders parlementaires de l'autre côté de la Chambre, et j'espère qu'en temps utile nous obtiendrons le consentement pour que nous puissions non seulement présenter le projet de loi en question demain mais, je l'espère bien, le débattre et l'adopter à toutes ses phases demain. Mais en attendant d'obtenir ce consentement unanime, je veux confirmer à la Chambre qu'à défaut de l'obtenir, l'ordre du jour est celui que j'ai indiqué jeudi dernier en réponse à la question habituelle.

[Traduction]

M. Lewis: Madame le Président, au nom de notre parti, je suis disposé à accorder le consentement unanime pour que le bill soit déposé maintenant afin qu'on puisse l'imprimer et le distribuer.

[Français]

Mme le Président: Alors la Chambre donne-t-elle son consentement unanime pour que le bill spécial soit présenté maintenant?

[Traduction]

M. Deans: Madame le Président, au nom de mon caucus, je suis disposé à donner le consentement unanime pour qu'on imprime le bill.

M. Nielsen: Cela ne suffit pas.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je peux assurer mes collègues d'en face que demain avant-midi je tâcherai de faire circuler en remettant des copies des projets de loi aux deux porteparole de l'opposition en matière des travaux de la Chambre. Je tâcherai de leur donner autant de projets de loi que possible pour leur faciliter la consultation dans leurs caucus respectifs. Mais nous avons l'intention de présenter le projet de loi immédiatement après la période des questions orales demain, ce qui ne change rien à toutes fins pratiques.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, de toute évidence, le gouvernement demande notre consentement pour présenter le bill maintenant. L'opposition officielle a déjà donné son consentement. Le leader parlementaire du Nouveau parti démocratique semble parler pour ne rien dire avant de consentir à ce que le bill soit finalement imprimé. On peut en conclure que les membres de ce parti consentent à ce que la mesure soit présentée maintenant car on ne peut l'imprimer sans l'avoir présentée. Acceptent-ils que le bill soit présenté maintenant?

● (2235)

M. Deans: Je vous remercie, madame le Président. Le leader du gouvernement ne m'avait pas demandé mon consentement. S'il le fait, je m'empresse de le lui accorder.

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, nous sommes prêts à présenter le projet de loi en tout temps, si seulement mes collègues

d'en face peuvent s'entendre. Quoi qu'il en soit, même si nous ne pouvions pas obtenir ce soir cette entente, cette harmonie tant souhaitée, je dis que demain matin, je m'arrangerai pour que les partis d'en face aient autant de projets de loi que nécessaire pour fins de consultations, et que si nous obtenons le consentement unanime nous pourrions le présenter, le débattre et l'adopter à toutes ses phases demain.

[Traduction]

M. Nielsen: Madame le Président, on dirait maintenant que c'est le gouvernement qui tergiverse. Le leader du Nouveau parti démocratique a donné son consentement, notre parti a donné le sien; le bill peut être présenté tout de suite. Qu'attend donc le gouvernement maintenant?

[Français]

M. Pinard: Madame le Président, je pense que le député d'en face fait une excellente suggestion. Si nous avons le consentement des deux côtés de la Chambre pour présenter le projet de loi immédiatement, il n'y a aucun problème, mais j'espère que le parti néo-démocrate va être plus précis et qu'il va nous dire d'une façon non équivoque que oui il est prêt à consentir à ce que ce soir nous présentions le projet de loi en question, mais ce n'est pas ce que j'ai compris jusqu'à maintenant.

[Traduction]

M. Deans: Je vous remercie, madame le Président. Cela revient à ce que je viens de dire. Si le leader du gouvernement réclame le consentement unanime pour présenter le bill maintenant, je suis prêt à le lui accorder au nom de notre groupe.

[Français]

Mme le Président: La Chambre donne donc son consentement unanime pour que le bill spécial soit présenté maintenant.

Des voix: D'accord!

* * *

LA LOI DE 1982 SUR LA REPRISE DU TRAVAIL DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

MESURE VISANT À LA REPRISE DU DÉBARDAGE ET DES OPÉRATIONS CONNEXES DANS LES PORTS DE LA CÔTE OUEST

L'hon. Yvon Pinard (au nom du ministre du Travail) demande la permission de déposer le bill C-137, intitulé «Loi portant reprise du débardage et des opérations connexes dans les ports de la côte ouest du Canada».

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

Mme le Président: Quand ce bill sera-t-il lu pour la deuxième fois?

Des voix: Maintenant.

Mme le Président: A la prochaine séance de la Chambre.

Comme il est maintenant passé 10 heures, la Chambre s'ajourne en vertu du paragraphe (1) de l'article 2 du Règlement.

(A 10 h 40, la séance est levée d'office, en conformité du Règlement.)